

11 déc 2014 -13:33

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2014](#)

Gestion informatique de la comptabilité de la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un contrat, selon la procédure négociée sans publicité, entre la société EASI et la Régie des bâtiments pour la gestion informatique de la comptabilité.

La Régie des bâtiments souhaite réaliser la gestion informatique de sa comptabilité en gestion propre, dès que le personnel informatique aura été recruté et formé. Dans cette attente, un nouveau contrat avec EASI doit être prévu pour l'exploitation du logiciel comptable existant et ainsi garantir la continuité du fonctionnement de la comptabilité et le paiement des factures de la Régie. Les collaborateurs de la société EASI sont en effet les seuls à connaître cet ancien logiciel de comptabilité spécialement conçu pour la Régie.

Ce contrat sera conclu pour une durée d'un an à partir du 1er janvier 2015, avec une possibilité de prolongation pour 8 mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>